

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00059
Numéro SIREN : 540 040 086
Nom ou dénomination : 2B1st Consulting

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004967



SAS 2B1ST CONSULTING

943 Route des Pecles
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

Exercice clos le 31/12/2021

SIRET : 54004008600022

APE : 7022z

EKYLIS
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
11, rue Guilloud 69442 Lyon Cedex 03
Tél: 04.72.68.87.87 - Fax : 04.72.33.16.18 et 04.72.68.87.70
e.mail : contact@ekylis.com site : www.ekylis.com

Sommaire

1. COMPTES ANNUELS	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Soldes intermédiaires de gestion	6
2. ANNEXE DES COMPTES	7
3. DOCUMENTS FISCAUX (RN 2065)	14

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	375 910	339 538	36 372	13 377
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	24 710	19 954	4 756	8 759
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres immobilisations financières	469		469	916
ACTIF IMMOBILISE	401 088	359 491	41 597	23 052
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	177 570		177 570	132 970
Fournisseurs débiteurs				665
Etat, Impôts sur les bénéfices	75 744		75 744	73 731
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 045		4 045	1 759
Autres créances				794
<i>Divers</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes				105
Valeurs mobilières de placement	151 287		151 287	150 888
Disponibilités	34 009		34 009	148 263
Charges constatées d'avance	1 872		1 872	1 243
ACTIF CIRCULANT	444 527		444 527	510 418
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	845 615	359 491	486 124	533 470

Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Réserve légale	5 000	5 000
Autres réserves	93 672	159 979
Résultat de l'exercice	36 732	33 693
CAPITAUX PROPRES	185 405	248 672
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	139 000	139 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	139 000	139 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 493	42 630
Personnel	8 182	14 440
Organismes sociaux	20 295	22 358
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	22 962	20 535
Autres dettes fiscales et sociales	8 250	8 527
Dettes fiscales et sociales	59 689	65 860
Autres dettes	173	42
Produits constatés d'avance	41 365	37 265
DETTES	300 719	284 797
TOTAL PASSIF	486 124	533 470

Compte de résultat

	31/12/21	31/12/20	Abs.(M)	Abs.(%)
PRODUITS				
Production vendue	522 400	504 640	17 760	3,52
Subventions d'exploitation	75 744	73 731	2 013	2,73
Autres produits	2 788	3 153	-364	-11,56
Total	600 932	581 524	19 409	3,34
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	113 155	113 893	-737	-0,65
Total	113 155	113 893	-737	-0,65
MARGE SUR M/SES & MAT	487 777	467 631	20 146	4,31
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	8 125	12 427	-4 301	-34,61
Salaires et Traitements	281 530	268 170	13 360	4,98
Charges sociales	106 929	103 224	3 705	3,59
Amortissements et provisions	13 529	7 983	5 546	69,47
Autres charges	40 272	39 837	434	1,09
Total	450 384	431 641	18 743	4,34
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 393	35 991	1 402	3,90
Produits financiers	1 196	2 093	-897	-42,85
Charges financières	687		687	
Résultat financier	509	2 093	-1 584	-75,67
RESULTAT COURANT	37 902	38 083	-181	-0,48
Charges exceptionnelles	1 170	4 390	-3 221	-73,36
Résultat exceptionnel	-1 170	-4 390	3 221	-73,36
RESULTAT DE L'EXERCICE	36 732	33 693	3 040	9,02

Soldes intermédiaires de gestion

	31/12/21	31/12/20
MARGE COMMERCIALE		
Production vendue	522 400,00	504 640,00
MARGE DE PRODUCTION	522 400,00	504 640,00
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	522 400,00	504 640,00
MARGE BRUTE GLOBALE	522 400,00	504 640,00
Autres achats et charges externes	113 155,30	113 892,59
VALEUR AJOUTEE	409 244,70	390 747,41
Subventions d'exploitation	75 744,00	73 731,00
Impôts, taxes et verst assimilés	8 125,19	12 426,50
Charges de personnel	388 458,60	371 393,67
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	88 404,91	80 658,24
Reprises s/ charges et Transferts	2 760,00	3 137,00
Autres produits	28,43	15,86
Dot. amortissements et provisions	13 528,60	7 983,08
Autres charges	40 271,76	39 837,47
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 392,98	35 990,55
Produits financiers	1 195,85	2 092,64
Charges financières	686,72	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	37 902,11	38 083,19
Charges exceptionnelles	1 169,71	4 390,44
Résultat exceptionnel	-1 169,71	-4 390,44
RESULTAT DE L'EXERCICE	36 732,40	33 692,75

ANNEXE DES COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2B1ST CONSULTING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 486 124 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 36 732 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/02/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
 - 1 à 3 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Valeurs brutes</i>				
Immobilisations incorporelles	343 390	32 520		375 910
Immobilisations corporelles	25 739		1 029	24 710
Immobilisations financières	916	449	896	469
Total	370 044	32 969	1 925	401 088
<i>Amortissements & provisions :</i>				
Immobilisations incorporelles	330 012	9 526		339 538
Immobilisations corporelles	16 980	4 003	1 029	19 954
Immobilisations financières				
Total	346 992	13 529	1 029	359 491
ACTIF NET				41 597

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 259 700 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	469		469
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	177 570	177 570	
Autres	79 789	79 789	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 872	1 872	
Total	259 700	259 231	469
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 300 719 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	139 000	20 029	118 971	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 493	60 493		
Dettes fiscales et sociales	59 689	59 689		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	173	173		
Produits constatés d'avance	41 365	41 365		
Total	300 719	181 748	118 971	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	35 800
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	8 182
CH SOC S/ CONGES PAYES	3 284
ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER	5 963
Total	53 229

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 872		
Total	1 872		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	41 365		
Total	41 365		

DOCUMENTS FISCAUX (RN 2065)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2B1ST CONSULTING</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise : <u>943 Route des Peules 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>5 4 0 0 4 0 0 8 6 0 0 0 2 2</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, <u>31/12/2021</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	375 909	339 537	36 371
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	24 709	19 953	4 756
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI	469		469	
TOTAL (II)		BJ	BK	401 088	359 491	41 596	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	177 570		177 570
		Autres créances (3)	BZ	CA	79 788		79 788
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	151 287		151 287
	Disponibilités	CF	CG	34 009		34 009	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 871		1 871	
	TOTAL (III)	CJ	CK	444 526		444 526	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	CR	845 615	359 491	486 123
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise		SAS 2B1ST CONSULTING		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	93 672	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	36 732	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	185 404
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	139 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	60 492	
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 688	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	172	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	41 365	
	TOTAL (IV)	EC	300 719	
	Écarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	486 123	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	181 748		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SAS 2B1ST CONSULTING		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III) GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV) GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

Désignation de l'entreprise		SAS 2B1ST CONSULTING		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 169	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 169	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 169)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	602 128	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	565 395	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	36 732	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 760
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	40 249	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				91		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 078		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

CALC219BF4

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS 2B1ST CONSULTING
943 Route des Pecles
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

Numéro SIRET du principal établissement

54004008600022

Code APE

7022z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DGFIP.

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé				
Adresse du principal établissement 943 Route des Pecles 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC		Ancienne adresse en cas de changement 62 Rue Ferdinand Buisson 69003 LYON		
Exercice ouvert le ¹	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	
Activités	A5	Code NACE		SIREN

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*		<input type="checkbox"/>
N° SIREN de la société mère	CX	
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2020	AZ	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

• Entreprises nouvelles créées en N-1	BZ	<input type="checkbox"/>	Préciser la date de début d'activité (cf notice)			
• PME au sens communautaire*	KZ	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) AUT			
• Chiffre d'affaires HT	DZ	522 400				
• Nombre de salariés	CZ	5	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	5	
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	<input type="checkbox"/>	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ		
					• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*	
					GZ	<input type="checkbox"/>

*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	
DÉPENSES DE SOUS – TRAITANCE (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNÉE CIVILE 2020	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , avec un lien de dépendance :	15a	en France :
	15b	à l'étranger ⁴ :
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)	16a	en France :
	16b	à l'étranger ⁴ :
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	18a	en France :
	18b	à l'étranger ⁴ :
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	19a	en France :
	19b	à l'étranger ⁴ :
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	

² Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

³ La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

⁴ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 – ligne 23))</i>	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance <i>– Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées les lignes [(15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		ANNÉE CIVILE 2020
Montant des dépenses de recherche (ligne 14+ ligne 26)	27	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	30	
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 27 – ligne 28a – ligne 28b – ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	31b	

II – DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2020
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 – ligne 35 – ligne 36 + ligne 37)	38a	
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	38b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>	39a	
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)</i>	39b	

⁵ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁶ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

⁷ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

III – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a – ligne 40b) x 30 % + ligne 40b x 50 %] ⁸	41	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a – ligne 44b) x 30 % + ligne 44b x 50%] ⁸	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	47b	
Montant des aides de <i>minimis</i> accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de <i>minimis</i>	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € – montant ligne 48)	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(l. 52a – l. 52b) x 30 % + l. 52b x 50%] ⁸	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a – 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5%)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € – ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 – Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] ⁸	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a – ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a – ligne 60) x 5 %]	62	

⁸ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	7 771
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	257 426
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 43 %)]	72	116 521
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75) ⁹	76	381 718
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	381 718
Montant des subventions publiques remboursables ou non ¹⁰	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹¹	80	3 000
Montant des remboursements de subventions publiques ¹²	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	378 718
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	82b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82d	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b - ligne 82c - ligne 82d) x 20 % + ligne 82b x 40% + ligne 82c x 40% + ligne 82d x 35%] ¹³	83	75 744
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	75 744
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	85c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	75 744
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

¹⁰ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹¹ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

¹² Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹³ Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer. Ce taux est porté respectivement à 35% pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		87a	87b	87c

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		88a	88b	88c

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE¹³

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

¹³ S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE - ETAT ANNEXE

N° 2069-A-1-SD

Dépenses engagées
au titre de 2020

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé				
Adresse du principal établissement 943 Route des Pecles 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC			Ancienne adresse en cas de changement 62 Rue Ferdinand Buisson 69003 LYON	
Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	
Activités	A5	Code NACE	SIREN	

I – Obligations déclaratives pour les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2020 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 10 millions d'euros et n'excédant pas 100 millions d'euros doivent renseigner le tableau suivant :

Part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base	Nombre d'équivalents temps plein correspondant	Rémunération moyenne de ces titulaires d'un doctorat

II – Les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en au titre de l'année déclarée et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 100 millions d'euros doivent renseigner les tableaux suivants

A. Présentation générale du(des) projet(s) de R&D en cours en N et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1

Décrire succinctement le(s) opération(s) de R&D en cours à la date de dépôt de l'état, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1, et le calendrier des différentes étapes de l'(des) opération(s) :

B. Travaux de R&D en cours en 2021, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2020, et ressources associées

1. Décrire la nature des opérations de recherche en cours en 2021 à la date de dépôt de l'état et pour lesquelles les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2020

2. Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de sous-traitance).

Opération	Personnel affecté à chaque opération		Titulaires d'un doctorat financés par les dépenses de recherche ou recrutés sur leur base		
	Nombre	Qualification	Part des titulaires d'un doctorat	Nombre d'équivalents temps plein correspondants	Rémunération moyenne
1					
2					
3					
4					
5					
Personnel affecté à chaque opération Affectation à temps plein ou à temps partiel aux travaux de recherche	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés aux d et d bis du II de l'article 244 quater B du CGI		Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de sous-traitance) :		
	Nature	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés aux d et d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Montant prévu au contrat (le cas échéant)	Immobilisations affectées à chaque opération		
			Nature	Affectation totale ou partielle aux opérations de recherche	
1					
2					
3					
4					
5					

C. Localisation des travaux de R&D au sein de l'entreprise

Lieu d'exécution de chaque opération (mentionner les coordonnées précises, si différentes du siège)

1
2
3
4
5**D. Localisation des travaux de R&D confiés à des tiers**

Noms et adresses des organismes auxquels la réalisation des opérations de recherche est confiée

Indiquer s'il existe ou non un lien de dépendance

1
2
3
4
5



SAS 2B1ST CONSULTING

943 Route des Pècles
74400 Chamonix-Mont-Blanc

SIRET: 54004008600022
Numéro immatriculation : 540040086 RCS Annecy
APE: 7022Z

PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 33 Avril 2022 de la SAS 2B1ST CONSULTING Exercice clos au 31.12.2021

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le PV de l'assemblée générale ordinaire de 2B1st Consulting qui a eu lieu le 13 Avril 2022 au 943 Route des Pècles 74400 Chamonix-Mont-Blanc de 16h30 à 18h00.

L'ensemble des actionnaires ont élargé la feuille de présence ; la séance débute à 16h30.

1) Présentation du Rapport de Gestion 2021

Mr Jean-Charles Guilhem, président de 2B1ST Consulting, présente le rapport de gestion pour l'année 2020.

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle ce mercredi 13 Avril 2022, afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice écoulé et clos au 31 Décembre 2021.

Les comptes de la société seront soumis à votre approbation et vous devrez vous prononcer sur la proposition d'affectation du résultat réalisé au titre de ce dernier exercice.

Les convocations pour la présente assemblée vous ont été adressées par mail le 4 Avril 2022. Préalablement à la présente assemblée, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous avons communiqué les documents suivants :

- Ordre du jour
- Comptes annuels
- Contrat de Bail
- Contrats de Licence de marque

14.04.2022

De plus, ces documents ont été tenus à votre disposition au siège social, dès l'envoi des convocations à la présente assemblée.

a) Activité de la société au cours de l'exercice écoulé et résultat à affecter

Pour cet exercice 2021 de la société la présentation des comptes ne fait pas l'objet d'une modification par rapport aux comptes de l'exercice précédent.

Cet exercice se situe dans la suite du précédent avec le développement des activités numériques autour de l'application [Industrie 4.0 Smart Platform[®]](https://www.industrie4.0smartplatform.com) pendant que l'activité historique de la société autour du site de www.projectsmartexplorer.com étend sa notoriété.

Néanmoins, les mesures de télétravail de nos clients ou prospects et leurs conséquences en termes de limitations de déplacement et l'annulation de nombreux salons et conférences en présentiel nous ont encouragé à poursuivre la refonte de notre approche commerciale par le digital.

De fait, l'activité est restée soutenue tout au long de l'année, à l'exception du 3^{ème} trimestre où les clients ont pris une grande respiration estivale. La fin d'année a été très active comme d'habitude, amplifiée par la reprise de la consommation en énergies conventionnelles et par notre nouvelle offre dans la transition énergétique.

En effet, les acteurs du secteur du pétrole et de la chimie ont compris que malgré les appels au boycott des financements, la demande est là pour justifier de nouveaux projets. En revanche, l'exigence de décarboner ces projets est devenue essentielle, entraînant un surcroît d'investissement et le développement de nouvelles technologies porteuses pour notre activité.

Le salon ADIPEC a été l'occasion de tester et d'apprécier la fidélité de nos clients et la consistance de nos actions de communication numérique. Les limitations de déplacements nous ont aussi permis de continuer l'extension de l'offre de www.projectsmartexplorer.com dans les énergies renouvelables et la décarbonation. Ces nouvelles offres dans la transition énergétique ont contribué à fidéliser les clients acquis et à en attirer de nouveaux.

Dans le passé, ces extensions pesaient sur les temps de réponses de la base de données. Une solution a été testée avec succès sur l'exercice 2020, elle a été déployée avec succès en 2021 rendant ces extensions sans conséquences sur les temps de réponse.

Comme chaque année, nous avons souffert des changements d'organisation avec pour conséquences de suspendre certains abonnements en cours pour une période de 6 à 12 mois. Ces reports de renouvellement d'abonnements ont été plus que compensés par de nouveaux clients.

Concernant l'activité digitale autour de l'application www.industrie4.0smartplatform.com, nous avons renforcé notre image d'expert dans différents secteurs industriels. Nous avons été très sollicités pour cette expertise, mais nous avons constaté que cette activité est chronophage du fait du manque de maturité digitale qui persiste chez ces clients.

De fait de ce manque de maturité, nous avons décliné l'application en plusieurs versions pour mieux s'adapter à ces différents niveaux d'exigences. Nous avons également décidé d'être très sélectifs dans le choix des opportunités dans ce secteur.

Après une légère baisse de l'activité en 2020, nous avons relancé la croissance de la société tout en contenant les coûts.

Dans ce contexte, 2B1st Consulting a réalisé un chiffre d'affaires de 522 400 euros en 2021 à comparer à 504 640 euros en 2020.

Si nous avons reçu 10 000 euros de commandes en 2021 pour l'application www.industrie4.0smartplatform.com, le total des produits d'exploitation reste composé essentiellement de ventes d'informations de www.projectsmaexplorer.com.

Géographiquement ce chiffre d'affaires de 522 K€ se répartit toujours de manière assez similaire d'une année à l'autre :

- | | |
|-------------------|--|
| • France | 144 K€ soit 28% en 2021 à comparer à 171 K€ soit 34% en 2020 |
| • Export CEE | 249 K€ soit 48% 290 K€ soit 57% |
| • Export hors CEE | 119 K€ soit 23% 43 K€ soit 9% |

Les achats sont restés stables à 113 155 euros en 2021 à comparer à 113 892 euros en 2020 générant une valeur ajoutée en constante augmentation de 63% en 2019 à 77% en 2020 et 78% en 2021. En l'absence de dépenses significatives de voyage et de salon, les principales dépenses d'achats se limitent aux loyers de bureaux et de véhicules stables à 36K€ en 2021 et à des honoraires auprès de prestataires en baisse à 12K€ en 2021 pour 15K€ en 2020.

Les charges (rémunérations + charges) de personnel ont augmenté légèrement à 388K€ en 2021 au lieu de 371 K€ principalement liées à l'absence de chômage partiel en 2021.

L'excédent brut d'exploitation passe ainsi de 58K€ en 2019 à 80K€ en 2020 et 88K€ en 2021.

Les autres charges sont stables à 40K€ en 2021 du fait des redevances de marques du même ordre. Dans le même temps, le crédit d'impôt d'aide à l'innovation (CII) a augmenté lui de 73 K€ en 2020 à 75K€ en 2021.

Les dotations aux amortissements ont augmenté du fait de l'externalisation du développement de 8K€ en 2020 à 14 K€ en 2021.

Le résultat d'exploitation de 2021 ressort donc à 37K€ à comparer à 36K€ euros en 2020.

Le résultat courant reste stable à 38K€ en 2021, soit 7% du chiffre d'affaires.

Compte tenu de nos investissements en innovation, nous n'aurons pas d'impôts sur les bénéfices à payer en 2021. Sachant que nous supportons sur l'exercice des charges importantes pour le développement de nos applications sans qu'elles aient pu encore contribuer de manière significative au chiffre d'affaires, le résultat peut être jugé satisfaisant.

b) Bilan de la société

Entre 2021 et 2020, les méthodes d'amortissements pratiquées sur les investissements sont restées inchangées, l'actif immobilisé de la société a augmenté de 23 K€ en 2020 à 42K€ en 2021, dont 36K€



d'immobilisations incorporelles et 5K€ d'immobilisations corporelles. La société ne détient pas d'immobilisations financières.

L'actif circulant de la société avait considérablement augmenté de 334 K€ en 2019 à 510K€ en 2020 avec l'apport du PGE pour 139K€ et une bonne rentrée des paiements générant des Valeurs Mobilières de placement en augmentation de 77K€ en 2019 à 151K€ en 2020 et des disponibilités en forte hausse de 27K€ en 2019 à 148K€ en 2020, les autres éléments d'actif restant stables.

En 2021, cet actif circulant revient à 444K€, un niveau plus conforme à notre activité, avec des Valeurs Mobilières de placement stables à 151K€ mais des créances clients qui passent de 133K€ en 2020 à 177K€ en 2021 et inversement des disponibilités qui reviennent à leur niveau habituel de 148K€ en 2020 à 34K€ en 2021.

Au cours de l'exercice la société n'a procédé à aucune acquisition ou cession d'immobilisations. Aucune plus-value ou moins-value n'est à constater à ce titre sur l'exercice.

Retrouvant une activité plus normale en 2021, l'actif net de la société s'établit à 486K€ en 2021 pour 354K€ en 2019 et 533K€ en 2020.

Le passif de la société fait apparaître un résultat net comptable stable à 37K€ en 2021 pour 34K€ en 2020.

Le capital social de 50 K€ et la Réserve Légale de 5 K€ sont restés inchangés en 2021. La décision d'affecter le résultat de 2020 de 34K€ aux Autres Réserves a permis d'augmenter ces Autres Réserves de 160 K€ en 2020 à 194 K€ en Avril 2021 desquelles il a été décidé en Assemblée Générale Ordinaire du Mercredi 27 Octobre 2021 de verser des dividendes pour 100K€ de manière à améliorer le retour sur capital investi sans affecter la bonne santé financière de la société. Ces Autres Réserves s'établissent alors à fin Décembre 2021 à 94K€.

Ces décisions ont permis de maintenir les capitaux propres à un niveau élevé de 185K€ en 2021 pour 249 K€ en 2020.

En 2021, les dettes ont légèrement augmenté de 285 K€ en 2020 à 300K€ en 2021 du fait de la sous-traitance en course à fin d'exercice.

Le total du passif de la société s'élève donc à 486 K€ en 2021 pour 533 K€ en 2020.

c) Activité de la société en matière de recherche et développement

Les efforts de développement engagés depuis 2017 se sont poursuivis en 2021 autour de l'application www.industrie4.0smartplatform.com. Ils ont porté sur la finalisation de la plateforme de base et sur sa déclinaison en une version simplifiée pour les PME et une version destinée aux organisations professionnelles aux besoins différents des grands groupes.

Nous avons également investi dans l'extension de www.projectsmartexplorer.com dans les nouvelles applications liées à la transition énergétique et le déploiement en production de nouvelles technologies permettant de réduire les temps de réponse de la base de données.

Ces évolutions ont continué d'exiger un investissement très lourd pour notre société de 381K€ en 2021 pour 374K€ en 2020, 342 K€ en 2019, 281 K€ en 2018, 406 K€ en 2017, 150 K€ en 2016 et 138 K€ en 2015, selon les déclarations faites au Crédit Impôt Innovation (CII).

d) Dépenses somptuaires soumises à des réintégrations suivant l'article 223 du code général des impôts

La société n'a pas engagé de dépenses somptuaires dans l'exercice passé au sens de l'article 223 du code général des impôts exigeant l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

e) Activités des filiales de la société

La société n'a pas de filiale.

f) Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé

Après une année 2020 exceptionnelle en tous points avec la crise du Covid, l'exercice écoulé 2021 a permis de consolider la société sur ses bases historiques tout en adoptant des modes de fonctionnement intérieurs et commerciaux renouvelés grâce aux outils de communication et une attente grandissante de nos clients autour de nos services de base.

En revanche, l'évolution de la maturité digitale de l'industrie se fait en ordre dispersé et devrait encore perdurer plusieurs années, nous incitant à décliner notre offre selon différents profils et à adapter nos efforts commerciaux en conséquence.

www.projectsmartexplorer.com reste le produit phare de la société, il est maintenant reconnu par nos clients comme le meilleur sur le marché pour les aider à affronter d'un côté les turbulences du secteur de l'énergie, de l'autre, l'émergence rapide de quantités de nouvelles applications, en particulier en Europe.

Côté digital, l'application www.industrie4.0smartplatform.com fait l'objet d'intérêt dans notre filière professionnelle et dans des PME souhaitant se digitaliser. Il n'en reste pas moins que sa commercialisation exige des efforts importants pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes, du fait de sa nature collaborative.

g) Evolution de l'activité de la société

L'extension de l'offre de www.projectsmartexplorer.com autour de la transition énergétique, en particulier celle liée à la décarbonation, complète parfaitement nos services signature autour du Oil&Gas et Petrochemicals. Elle ravive l'intérêt de nos clients fidèles, comme elle en attire de nouveaux souhaitant rentrer sur ce marché.

De ce point de vue, le dernier trimestre 2021 a été révélateur d'un intérêt général retrouvé pour le secteur de l'énergie qui devrait se poursuivre plusieurs années et justifiant de mobiliser l'essentiel de nos ressources.

Sur le plan marketing et commercial, nous allons continuer à activer tous les réseaux où nous avons une introduction et à mobiliser tous les moyens numériques pour consolider notre image d'experts en France et à l'export.

h) Proposition d'affectation du résultat

Pour faire face aux développements techniques et commerciaux que nous envisageons, nous proposons de continuer à consolider notre haut de bilan et d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de 36 732€ de la manière suivante :

- 36 732 € aux Autres Réserves
- 0 € en compte d'associés
- 0 € de dividendes au titre de l'exercice 2021.

La direction de la société espère que vous approuverez les comptes qui vous sont proposés et que vous lui donnerez entier quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

2) Approbation du Rapport de Gestion 2021

Le président propose aux actionnaires de procéder au vote du rapport de gestion.

L'ensemble des actionnaires approuvent le rapport de gestion à l'unanimité pour l'année 2021.

3) Présentation du Rapport financier 2021

Mr Jean-Charles Guilhem, Président de 2b1st Consulting, expose les comptes annuels de la société qui ont été établis par Le cabinet d'expertise Comptable Ekylis.

4) Approbation du Rapport financier 2021

Le Président demande aux actionnaires de procéder au vote du rapport financier.

L'ensemble des actionnaires approuvent à l'unanimité le rapport financier pour l'année 20.

5) Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de 36 732 € de la manière suivante :

- 36 732 € aux Autres Réserves
- 0 € en compte d'associés
- 0 € de dividendes au titre de l'exercice 2020.

6) Vote pour l'affectation du résultat

L'ensemble des actionnaires votent l'affectation du résultat de 36 732 euros aux réserves libres au titre de l'exercice 2021.

7) Délibération Contrat de Bail du Siège Social

JCG



Le contrat de bail du siège social a été envoyé à tous les actionnaires par mail avant l'assemblée générale afin d'en prendre connaissance pour la délibération.

Pour la période du 01.01.2022 au 30.06.2022 il s'élèvera à 1000.00€ charges comprises

Pour la période du 01.07.2022 au 31.12.2022 il s'élèvera à 500.00€ charges comprises

8) Vote Contrat de Bail du Siège Social

L'ensemble des actionnaires approuvent à l'unanimité le contrat de bail du Siège social

9) Délibération Contrats de Licence de Marque

Les contrats de licence de marque : 2B1ST CONSULTING, PROJECTSMARTEXPLORER, INDUSTRIE 4.0 SMARTPLATFORM ont été envoyés par mail à tous les actionnaires par mail avant l'assemblée générale afin d'en prendre connaissance pour la délibération.

10) Vote Contrats de Licence de Marque

L'ensemble des actionnaires approuvent à l'unanimité les contrats de Licence de marque des 3 marques précitées.

11) Situation sur l'exercice en cours et perspectives

Monsieur Maxime Guilhem a été réaffecté dans de nouvelles tâches au sein de la société pour soutenir le développement de www.projectsmartexplorer.com.

Le renouvellement des abonnements de www.projectsmartexplorer.com se font bien depuis le début de l'année, avec de nombreux nouveaux clients.

Nous avons beaucoup de nouveaux prospects qui devraient s'abonner au 2^{ème} trimestre.

12) Questions Diverses

Il n'y a pas de question, l'exposé de Mr Jean- Charles Guilhem étant très bien documenté et très bien exposé.

Mr Jean-Charles Guilhem remercie l'assemblée d'avoir participé à l'AG de 2B1st Consulting.

Son Président
Jean-Charles Guilhem

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line.